

MESURES JURIDIQUES INTERNATIONALES CONTRE LE TERRORISME

Deux comités spéciaux sont chargés à l'ONU d'étudier le problème du Terrorisme: il s'agit du Comité ad hoc sur le terrorisme international et du Comité ad hoc chargé de la rédaction d'une Convention visant à empêcher les prises d'otages. Ces deux comités, dont le Canada est membre, se sont réunis cette année et ont soumis leurs rapports à la Sixième Commission de l'Assemblée générale pour sa trente-quatrième session.

Bien qu'il se soit réuni trois fois, le Comité sur le terrorisme n'a fait aucun progrès et demeure divisé par suite de la politisation du débat sur les causes du terrorisme. Par contre, le second comité a presque complété ses travaux sur le projet d'une Convention contre les prises d'otages. Seules une ou deux questions accessoires restent à être réglées et il y a bon espoir que la Sixième Commission pourra finaliser le texte qui sera par la suite soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.